

REPUBLIQUE POPULAIRE
DU CONGO

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DU TRAVAIL

DIRECTION GENERALE
DU TRAVAIL

DECRET N° 77/71 du 7/2/77
M.J.T.D.G.T.DCGPCE.6/2/10
portant reclassement et nomination de Mon-
sieur BOUEKASSA Aimé-Alphonse administrateur
de la Santé

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES;

(/isas:

- (/u la Constitution du 24 juin 1973;
(/u la Loi 15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la Solde des Fonctionnaires;
(/u le décret n° 59-23/FP du 30.1.1959 fixant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories B, C,D et E des Fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-130/FP du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-198/FP du 5 juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires;
(/u le décret n° 69-50 du 16 Février 1965 fixant le statut commun des cadres administratifs de la santé Publique du Congo;
(/u le décret n° 67-50 du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière administrative et reclassements;
(/u le décret n° 74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962;
(/u l'Acte 44/EMSR du 12.12.75 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Conseil des Ministres;
(/u le décret n° 75-541 du 18.12.75 fixant la composition du Conseil des Ministres;
(/u le décret n° 75-295/MJ.T.DGT.DCGPCE du 28.6.75 portant intégration, reclassement et nomination de l'intéressé;
(/u la lettre n° 1577/MAS du 17.7.76 du Ministre de la Santé et des Affaires Sociales;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er: Monsieur BOUEKASSA Aimé-Alphonse, Administrateur de la Santé de 1^o échelon indice 830 des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux(Santé Publique) en service à Brazzaville titulaire du Doctorat de spécialité (3^{eme} Cycle) Option : Droit médical et de la Santé Publique délivré par l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en Provence (France) bénéficiaire d'une bonification indiciaire de 2 échelons, est re-classé au 3^{eme} échelon de son grade, indice, 1010, Acc^e n^oant.

ARTICLE 2:- Le présent Décret qui prendra effet, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

P. le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement Pré-
sident du Conseil des
Ministres;
Le Ministre de la Santé
et des Affaires Sociales,

Dr. D. KOUKA - BEMBA.

Le Ministre de la Justice
et du Travail;

Pierre N. GAKA.

BRAZZAVILLE, le 7 Février 1977

Commandant Louis SYLVAIN -GOMA.-

Le Ministre des Finances;

J.J. ONTSA-ONTSA.

AMPLIATIONS:

JORPC	2
DGT.DCGPCE.	3
D.F.	3
C.F.	3
SGSP.	3
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGCM/BC	2
MINI SANTE	1